

Concours pour l'accès au corps des attachés économiques

Session 2018

Rapport de la présidente du Jury

Quinze postes étaient ouverts au titre de l'année 2018 dans le cadre d'un concours interne pour l'accès au corps des attachés économiques de la direction générale du Trésor dont l'ouverture a été autorisée par arrêté en date du 18 septembre 2017 du ministre de l'économie et des finances.

Le jury était constitué de Mme Sandrine Le Gall, déléguée aux ressources humaines ministérielles au secrétariat général des ministères économiques et financiers, de M. Pierre Moussy, Conseiller économique, chef de la mission Parlement européen des ministères économiques et financiers, vice-président, et de Mme Françoise Meley, Conseillère économique ; cette dernière avait la qualité de présidente.

122 candidats ont déposés des dossiers de candidature. 88 candidats se sont présentés à l'ouverture des épreuves écrites (22 janvier 2018) à l'issue desquelles 32 d'entre eux ont été déclarés admissibles dont 31 se sont présentés aux épreuves orales qui ont eu lieu les 16,17, 18, 25, 28 et 31 mai 2018.

Les 15 postes ouverts ont été pourvus et une liste complémentaire de cinq candidats a été établie.

1) Epreuves écrites d'admissibilité

Les épreuves écrites étaient au nombre de trois : un questionnaire à choix multiples (une heure ; coefficient 1) ; une version anglaise (une heure ; coefficient 1) ; et la rédaction d'une note de synthèse (quatre heures ; coefficient 3). Pour chacune des épreuves, les notes inférieures à 8 étaient éliminatoires.

1.1) Questionnaire à choix multiples (QCM)

Ayant pour objet de vérifier la connaissance des grandes données économiques et financières de référence, le QCM était constitué de 60 questions permettant de tester les connaissances des candidats sur 5 thématiques : économie française et commerce extérieur ; connaissance de la DG Trésor ; questions européennes ; questions internationales et multilatérales ; entreprises. Le barème était de 2 points par réponse exacte, aucun point en l'absence de réponse et -1 point par réponse fausse.

Cette épreuve a été très sélective (40 candidats éliminés sur 88, soit 54,5%).

Les notes se sont échelonnées de -2,50 à 16,33/20, la moyenne étant de 7,4/20. Elle a été réussie par des candidats qui disposaient d'un bon socle de connaissances dans ces domaines, mais qui avaient également préparé cette épreuve (en utilisant notamment les annales du concours de 2016), et qui ont su maximiser leur résultat en gérant la prise de risque entre non réponse et réponse fausse.

1.2) Traduction écrite en français d'un texte en anglais

La version anglaise était un article extrait du journal « Financial Times » du 4 janvier 2018, intitulé « *Global debt is the danger: beware the butterfly moment* ».

Ce texte de 560 mots portait sur les risques générés par l'augmentation rapide de la dette mondiale.

Si le texte présentait un vocabulaire technique et financier, il ne comportait pas de difficultés grammaticales majeures : l'enjeu était de parvenir à le traduire intégralement en une heure, le temps disponible ne permettant guère de revenir sur une traduction qui demandait donc à être spontanée.

La moyenne générale de 10,6/20 montre que le texte a été généralement compris par les candidats, dont les notes se sont échelonnées de 0 à 17,68/20. 23 candidats ont obtenu une note inférieure à 8.

1.3) Rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur le champ de compétence de la direction générale du Trésor

Le sujet concernait le déplacement à Brasilia de la directrice générale du Trésor, visant à préparer la tenue du 5^{ème} dialogue économique franco-brésilien, présidé par les Ministres. A partir des seuls documents fournis aux candidats, il s'agissait de rédiger une note de synthèse de 4 à 6 pages sur la situation et les perspectives des relations économiques franco-brésiliennes et sur les principaux sujets multilatéraux pouvant être abordés.

Le dossier comportait 51 pages. Du fait du caractère varié des documents et de leur densité, le candidat devait effectuer un travail important de sélection, d'analyse, de mise en cohérence et de synthèse des différents textes. Par-delà les exigences formelles essentielles attendues pour ce type de note (structuration du développement, maîtrise de la syntaxe et de l'orthographe, clarté de l'expression), le jury s'est attaché à la qualité de l'argumentaire développé par les candidats. L'éventail des notes a été large, allant de 2 à 17,5 /20, la moyenne s'établissant à 9,1/20. 37 candidats ont eu des notes éliminatoires, inférieures à 8/20.

Les erreurs les plus fréquemment rencontrées tenaient à l'omission d'éléments clés, à des confusions sur des notions économiques de base ou des institutions établies, à des défauts de mise en perspective, à des synthèses partielles ou encore à des problèmes de structuration du raisonnement. Certains candidats ont fait des synthèses correctes mais sans apporter de plus-value professionnelle alors qu'il s'agissait de rédiger une note administrative à vocation opérationnelle. Les meilleures copies témoignaient non seulement d'une synthèse maîtrisée du sujet, mais apportaient aussi des éléments directement utilisables par le destinataire de la note.

A l'issue des épreuves écrites, 32 candidats ont été déclarés admissibles, le seuil d'admissibilité étant fixé à 10,29/20, une fois les coefficients appliqués à chacune des épreuves.

2) Epreuves orales d'admission

L'épreuve orale d'admission consistait en un entretien d'une demi-heure (coefficient 5). Afin de favoriser l'intégration de candidats maîtrisant une langue rare, ces derniers pouvaient passer une épreuve facultative de russe, arabe ou chinois ; seuls comptaient les points au-dessus de 10 sur 20, lesquels s'ajoutaient à la somme des points obtenus aux épreuves écrites et orale obligatoire.

2.1) Epreuve orale obligatoire

L'entretien visait à apprécier les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, sa capacité et son potentiel pour exercer des fonctions d'attaché économique, sa personnalité et ses aptitudes ainsi que sa motivation pour dérouler une carrière à l'étranger, y compris dans des pays difficiles. Pour conduire cet entretien, qui avait pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, le jury disposait d'un dossier constitué préalablement par le candidat en vue de la Reconnaissance des Acquis de l'Expérience Professionnelle (RAEP).

La majorité des candidats a su maîtriser la durée de dix minutes de l'exposé initial. Les meilleurs exposés ont été ceux des candidats qui ont su s'extraire du RAEP, mettre en perspective leur

expérience professionnelle pour présenter, de façon structurée, leurs compétences et leurs motivations développées au cours de leurs expériences, en mettant en évidence des enseignements personnels et professionnels qu'ils avaient pu en retirer. Les candidats ayant fait preuve d'une véritable réflexion personnelle, à partir d'expériences concrètes, sur leur environnement professionnel ont généralement mieux réussi l'épreuve. A l'inverse, les candidats qui se sont contentés d'une présentation chronologique de leur parcours, sans mise en perspective et/ou n'ont pas respecté le temps alloué de 10 minutes, ont été pénalisés.

Les questions ont porté sur des éléments du parcours des candidats qui n'avaient pas été épuisés par le RAEP ni par l'exposé et ont surtout visé à évaluer : i) leur aptitude au management, à l'animation et à la conduite d'équipes, ii) leur capacité à s'adapter à leur environnement, iii) leur capacité à maîtriser le périmètre d'expertise que requièrent les activités d'un attaché économique, iv) la qualité de leurs analyses et de leur jugement, v) leur appétence à poursuivre durablement une carrière à l'étranger.

La moyenne des notes obtenues à l'épreuve orale obligatoire (12,3/20), qui s'échelonnent de 11 à 17,5 pour les candidats admis, traduit un bon niveau général. Le profil ou le parcours professionnel de certains candidats présentait toutefois des lacunes qui se sont généralement retrouvées dans leur note d'épreuve orale d'admission. Certaines prestations ont par ailleurs été jugées insuffisantes, démontrant soit un manque de préparation à l'épreuve et/ou une faible connaissance des activités de la DG Trésor et de son réseau international, soit présentant une argumentation peu convaincante quant à l'aptitude à exercer des fonctions à l'étranger ou à piloter des équipes. Enfin certains candidats se sont mis maladroitement en avant, traduisant un manque de discernement sur leur positionnement.

2.2) Epreuve facultative de langue « rare »


Quatre candidats ont passé l'épreuve de chinois, six celle de langue russe et deux celle de langue arabe littéraire. L'épreuve consistait en une interrogation orale à partir de la lecture, de la traduction et du commentaire d'un texte.

En chinois, deux candidats ont eu d'excellentes notes, un candidat a obtenu une note inférieure à 10 de sorte qu'il n'a gagné aucun point supplémentaire. Les deux candidats en arabe littéraire ont eu d'excellentes notes. En russe, quatre candidats ont eu des notes supérieures ou égales à 12.

Le fait de passer l'épreuve facultative en langue « rare », a joué un rôle sur le classement final des candidats, en améliorant, le cas échéant, leur rang d'admission ou en leur permettant de figurer sur la liste principale du concours.

Le jury tient à remercier tout particulièrement les correcteurs de la note de synthèse, les correcteurs de la version anglaise et des épreuves de langues rares, ainsi que l'équipe du bureau RH2 pour l'excellente organisation du concours.

08 JUIN 2018


Françoise MELEY
Présidente du Jury

1998